

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEEXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICALSyndicat mixte
Artois
Mobilités

Séance du jeudi 21 décembre 2023

Le **jeudi 21 décembre 2023 à 10h00**, les membres du comité syndical d'Artois Mobilités étaient réunis.La présidence a été assurée par M. **Laurent DUPORGE**, président, assisté de Messieurs Christophe PILCH, deuxième vice-président, et Alain DUBREUCQ, troisième vice-président.Régulièrement convoqué
le :
15 décembre 2023Titulaire(s) présent(s)**CABBALR** (communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys romane) :
M. Jean-Pierre SANSEN ;**CAHC** (communauté d'agglomération de Hénin-Carvin) : Mme Valérie CUVILLIER ; M. Charly MÉHAIGNERY ; M. Christophe PILCH ;**CALL** (communauté d'agglomération de Lens-Liévin) : M. Pierre CHÉRET ; M. Alain DUBREUCQ ;
M. Laurent DUPORGE ; M. Dominique RÉAL ; M. Abdeljalil IDYOUSSEF ;**Objet :**
« Approbation de la
cession de véhicules de
service mis à disposition du
délégué Transdev
Artois-Gohelle »
(point n°17)Titulaire(s) absent(s) / excusé(s)**CABBALR** : M. Julien DAGBERT ; M. Bruno CHRÉTIEN ; M. Ludovic IDZIAK ; M. Daniel LEFEBVRE ; M.
Jean-Marie MACKÉ ; M. David THELLIER ;**CAHC** : M. Steeve BRIOIS ; M. Daniel MACIEJASZ ; Mme Valérie BIEGALSKI ;**CALL** ; Mme Estelle SZABO ; M. Daniel KRUSZKASuppléant(s) présent(s)**CABBALR** : M. Gaëtan VERDOUCQ**CAHC** : M. Marcello DELLA FRANCA ; M. Alain MASSON ;**CALL** : Mme Nadine DUCLOY ;RÉSULTAT DU VOTE :Nombre de titulaires
en exercice :
21Nombre de titulaires
présents :
9Nombre de suppléants
présents :
4Nombre de suppléants
votants :
4Pouvoir(s) :
1Nombre total de
votants :
14Suppléant(s) absent(s) / excusé(s)**CABBALR** : M. Bernard DELETRE ; M. Bertrand LELEU ; Mme Sophie DUBY ; M. Michel DASSONVAL ;
Maurice LECOMTE ; M. Jacques SWITALSKI**CAHC** : Mme Kataline BIGOTTE ; M. Régis DELATTRE ;
M. Nicolas MOREAUX ; M. Bernard DELIERS ; Mme Inès TAOURIT**CALL** : M. Alain BAVAY ; M. Christian CHAMPIRÉ ; M. Joachim GUFFROY ;
M. Stéphane SIKORA ; M. Bruno TRONI ; Mme Samia SADOUNE ;Pouvoirs : Mme Valérie BIEGALSKI a donné pouvoir à M. Christophe PILCH.Suppléances : M. Julien DAGBERT a été suppléé par M. Gaëtan VERDOUCQ ; M. Daniel KRUSZKA représenté
par Mme Nadine DUCLOY ; M. Daniel MACIEJASZ représenté par M. Marcello DELLA FRANCA ; M. Philippe
KEMEL représenté par M. Alain MASSON.Secrétaire de séance : M. Pierre CHÉRETAdministration : Paskal BARBELETTE ; Fabrice SIROP ; Stéphanie HUBINET ; Nicolas VERHILLE ; Nathan
DELGUSTE ; William CLEMENT ; Quentin DENOYELLE ; Elise POUILLET ; Benoit DESCAMPSAccusé de réception du
contrôle de légalité

Le :

Publication

Le :

Certifié exécutoire

Le :

LE COMITÉ RAPPELLE que conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être
saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification
et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours
contentieux qui recommencera à courir soit :

- À compter de la notification de la réponse d'Artois Mobilités ;

- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Objet : Approbation de la cession de véhicules de service mis à disposition du délégataire Transdev Artois-Gohelle

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Considérant le besoin d'Artois Mobilités d'épurer son parc de matériel roulant,

Considérant le plan de renouvellement des véhicules de service à la charge du délégataire en véhicules électriques et la nécessité de continuité du service,

Considérant que les prix de la cession sont conformes à la côte Argus,

Vu l'exposé du président,

Et après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : AUTORISE le président d'Artois Mobilités à procéder à la cession des véhicules.

Article 2 : AUTORISE le président à signer la cession des véhicules ainsi que tout document relatif y afférent.

Résultat du vote :

Abstention(s) : 0

Pour : 14

Contre : 0

Fait et délibéré le 21 décembre 2023

Pour extrait certifié conforme.

Laurent DUPORGE
Président d'Artois Mobilités

